

PROGRAMME DE FORMATION RECYCLAGE PREPARATION AUX HABILITATIONS ELECTRIQUES B1V, B2V, BR, BC

Public concerné :

Les personnes qui réalisent des travaux électriques ou des interventions de maintenance électrique.

Formation ouverte aux personnes ayant des connaissances électriques.

Pré requis :

Savoir lire, écrire et parler la langue française.

Avoir suivi une formation initiale à la Préparation à l'Habilitation Electrique en Basse Tension en cours de validité.

Moyens Pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard. Armoires électriques pédagogiques, moyens de prévention, de protection associés, supports de formation formateur et stagiaire, exercice d'auto-positionnement, études de cas et mises en situation pratique sur un ouvrage ou une installation type. Formateur diplômé et expérimenté dans le domaine et qualifié selon les critères de la NF C 18-510.

Durée et nombre de stagiaires :

1.5 jours (10.5 heures) dont 20% de pratique

10 stagiaires maximum.

OBJECTIFS :

- Identifier une situation à risques
- Prendre les mesures de protection adaptées aux risques encourus conformément aux prescriptions de sécurité de la NF C 18-510

CONTENU :

-Retour d'expérience

A la fin de ce recyclage le stagiaire sera capable de :

- Citer les zones d'environnement et donner leurs limites.
- Citer les limites de son titre d'habilitation.
- Donner les principes généraux de la prévention à appliquer au cours d'une opération d'ordre électrique.
- Citer les équipements de protection collective.
- Citer les moyens de protection individuelle et leurs fonctions.
- Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés spécifiques aux opérations.
- Décrire les opérations de la consignation et les documents associés.
- Nommer les documents applicables dans le cadre des opérations.
- Lister les mesures de préventions à observer lors d'une opération.
- Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel.
- Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique.

SUIVI ET EVALUATION :

Evaluation des connaissances théoriques (Questionnaire à Choix Multiples) et pratiques (critères d'observation). Délivrance d'une attestation de fin de formation avec avis.

PERIODICITE :

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de 3 ans. Pour une pratique occasionnelle ou exceptionnelle, elle peut être ramenée à 2 ans.